SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun
au service de tous

GUIDE
DU VOLONTAIRE

FFR

03
Identification du volontaire

04
Présentation du Service Civique
Informations légales
Formations obligatoires
Présentation de la FFR

09
Contenu de la mission
Ma structure
Mes tâches

12
Valorisation de l'expérience
Transformer mon engagement en compétences

14
Mon projet d'avenir
La plateforme Diagoriente

Ton profil

Ton nom et prénom

Ton âge

Date de début de mission

Date de fin de mission

Le nom ta structure d'accueil

Saison actuelle

Présentation du Service Civique

Le Service Civique est un engagement d'intérêt général civil et volontaire, qui vise à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Créé par la loi du 10 mars 2010, il est spécifiquement pensé pour la jeunesse. Il permet à ceux qui le souhaitent de se mettre au service des autres et de la société toute entière.

L'essentiel de ta mission doit se réaliser sur le terrain, au contact du public et des bénéficiaires de la mission. Il s'agit généralement d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets, de toucher davantage de bénéficiaires pour les actions déjà existantes ou d'améliorer la qualité du service rendu par l'organisme d'accueil.

Il y a autant de missions Service Civique que de volontaires, chaque expérience est unique. **Ce n'est ni un stage, ni un emploi, ni du bénévolat mais un statut à part**, défini dans le code du service national, qui permet de vivre une expérience unique à la découverte des autres et de soi.



Près de 150 000 volontaires chaque année

Agence du Service Civique

L'Agence du Service Civique a la charge du pilotage du dispositif avec l'appui du réseau de référents dans tous les territoires.Elle contrôle notamment les organismes d'accueil et s'assure que les missions confiées aux volontaires correspondent bien aux exigences du Service Civique. Elle s'efforce d'animer la communauté des volontaires (plus d'un demi-million depuis 2010).

Fédération Française de Rugby

Dans le cadre de son Projet Fédéral, la Fédération Française de Rugby souhaite que le rugby prenne toute sa place dans la société et devienne un phénomène sociétal complet. Les missions de Service Civique de la Fédération Française de Rugby sont très variées.



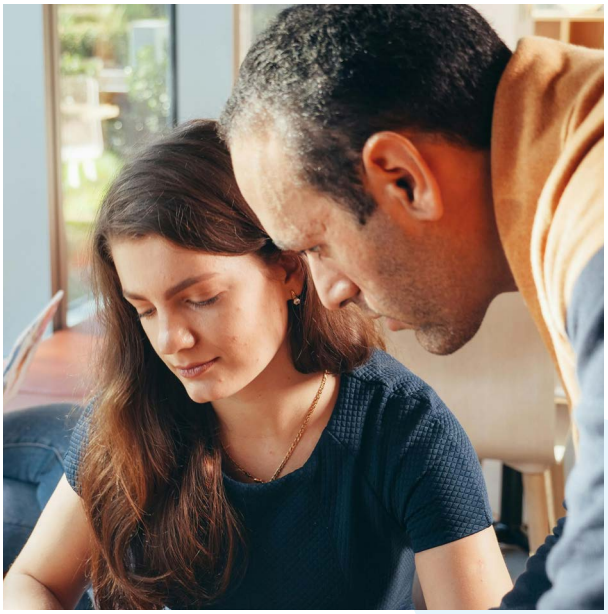
Près de 400 contrats signés, dans des clubs, comités départementaux, CT et Ligues Régionales

Informations légales

Qui peut devenir Service Civique ?

Une mission de Service Civique est accessible à tous les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap).

Le Service Civique est accessible aux jeunes de nationalité française, ressortissants d'un pays de l'Espace Economique Européen ou encore des jeunes originaires d'un pays hors UE justifiant d'un an de résidence régulière en France.





Durée de la mission

La durée totale de ta mission est comprise entre 6 et 8 mois maximum. Il est impossible de fractionner, d'interrompre puis reprendre ou encore de prolonger une mission. La durée hebdomadaire, est au minimum de 24 heures par semaine.

Si tu es mineur, ton emploi du temps est allégé, la durée hebdomadaire maximale des missions qui te sont confiées est limitée à 35h, réparties au maximum sur 5 jours. Le temps consacré à tes missions ne peut pas dépasser 7 heures par jour. Pour les étudiants, en accord avec votre structure d'accueil, vous pouvez moduler votre temps de mission selon votre emploi du temps.

Indemnités du volontaire

Le jeune engagé dans une mission de service civique bénéficie d'une indemnité mensuelle financée par l'Etat de 504,98 euros.

A cela s'ajoute, une prestation de subsistance, d'équipement, de logement et de transport de 114,85 euros financée par la structure d'accueil.

Impôts

L'ensemble des composantes de l'indemnisation du volontaire (indemnité de base, majoration, prestation servie par la structure d'accueil) est non imposable et n'à pas a être déclarée aux administrations (CAF par exemple).

Protection sociale

Pendant toute la durée de ton Service Civique, tu es affilié au régime général de sécurité sociale. Cela signifie que tu es protégé, tes soins et médicaments sont remboursés aux taux habituels et tu seras pris en charge en cas d'accident lié à l'exercice de ta mission de Service Civique. Cela signifie aussi que tu cotises pour la retraite, sans aucune démarche de ta part.

Et pour ma complémentaire santé ?

Une complémentaire santé permet d'obtenir des remboursements en complément de la sécurité sociale. Le Service Civique n'offre pas de couverture complémentaire. Tu peux vérifier que tu ne bénéficies pas déjà d'une couverture complémentaire grâce à tes parents. Tu peux également bénéficier sous certaines conditions de la Complémentaire santé solidaire (C2S).

Renseigne-toi sur ameli.fr

Quelles démarches dois-je faire ?

Pour bénéficier de ta protection sociale, si tu es déjà affilié au régime général, il te suffit d'envoyer une copie de ton contrat d'engagement à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) dont tu dépends en fonction de ton lieu d'habitation.

Si tu es affilié à un autre régime de sécurité sociale (agricole ou spécial), tu devras y joindre en plus le formulaire n°750 « demande de mutation » (disponible sur ameli.fr), ainsi que ta carte d'identité et ton RIB.

Si tu n'es pas immatriculé à la sécurité sociale, notamment parce que tu es étranger, il convient de compléter le formulaire n°157 63*02 et de le retourner à l'organisme d'assurance maladie de ton lieu de résidence accompagné des justificatifs demandés. Par la suite, tu recevras une carte d'assuré social. Tu devras avancer les frais de santé (médecin, pharmacie) et seras ensuite remboursé, une fois affilié.

Que dois-je faire en cas d'absence pour raisons de santé ?

Tu bénéficies d'une couverture de tes frais de santé et d'une protection accident du travail et maladies professionnelles pendant ton Service Civique.

> En cas d'arrêt maladie, tu dois transmettre le volet II ou un certificat médical à ton organisme d'accueil dans les 48 heures.

> En cas d'accident en lien avec ta mission, tu dois prévenir ton organisme au plus tard dans les 24 heures et par lettre recommandée s'il n'est pas possible d'informer l'organisme sur le lieu de l'accident. Ton organisme effectuera alors une déclaration d'accident de travail ou de trajet.

Attention : sans justificatif, ton contrat Service Civique peut être rompu.

En cas d'arrêt pour raisons de santé, le versement de ton indemnité de Service Civique est maintenu. Il n'y a donc pas de versement d'indemnités journalières par la Sécurité Sociale. Si tu es toujours en arrêt maladie lorsque ton contrat d'engagement arrive à échéance, tu ne bénéficies plus de ton indemnité de Service Civique, qui ne peut pas être prolongée.

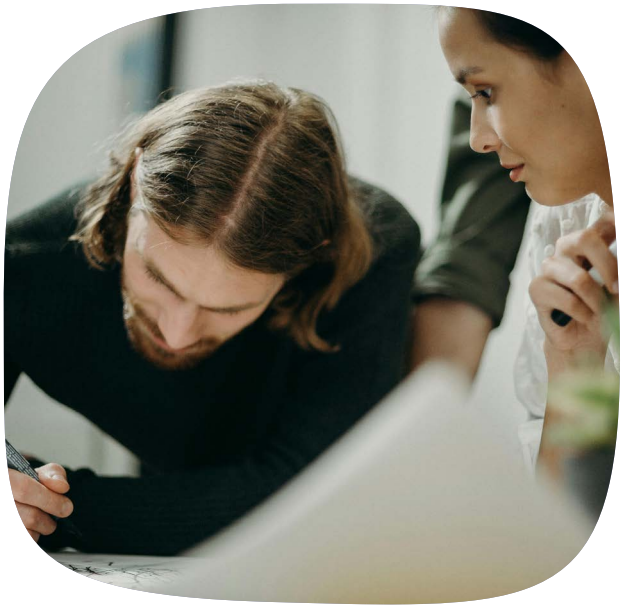
Mes jours de congés, jours fériés :

Tu as le droit à 2 jours de congé par mois, 3 si tu es mineur, quelle que soit la durée hebdomadaire de ta mission. Tu peux définir tes jours de congés en te rapprochant de ton organisme d'accueil (club, CD, Ligue Régionale) pour décider ensemble des différents moments adéquats selon ta mission. Tu peux prendre tes congés soit par fractions, soit en une seule fois. Les jours non pris sont perdus et ne peuvent pas donner lieu à une indemnisation en fin de mission.

Formations obligatoires

Présentation

Il est obligatoire de compléter ta formation civique et citoyenne en intégralité. Pour ce faire, renseigne toi auprès de ton tuteur qui est tenu de t'inscrire et de te libérer du temps pour le « volet théorique » de celle-ci ainsi que pour ta formation aux premiers secours.





PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUE
NIVEAU 1 (PSC1)

Une session de formation appelée « Prévention et secours civiques niveau 1 » (PSC1) est proposée pour enseigner les gestes essentiels pouvant sauver des vies (appelée « volet pratique »).
Si tu l'as déjà obtenue il y a moins de 3 ans, participer à cette session est facultatif, mais tu peux y assister pour actualiser tes compétences.
La certification PSC1 délivrée à la fin de cette formation est un avantage pour ton parcours. Elle peut te permettre, si tu le souhaites, de suivre des formations plus avancées en secourisme. De plus, elle est requise dans certaines professions et lors de certains concours de la fonction publique.

J'ai effectué la formation du PSC1 le

Nombre de jours

FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE

La Formation Civique et Citoyenne ("volet théorique") organisée par la Ligue Régionale dure au moins deux jours. Elle aborde des questions de société et les valeurs républicaines. Ces sujets sont explorés à travers des échanges, des débats, des visites et des témoignages d'acteurs impliqués sur le terrain.
En participant avec d'autres volontaires, tu vas élargir ta compréhension des sujets et découvrir différentes formes d'engagement et de citoyenneté. De plus, les référents territoriaux du Service Civique peuvent organiser des moments forts d'engagement en parallèle.

J'ai effectué la formation civique et citoyenne le

Nombre de jours

Présentation de la Fédération Française de Rugby

Le rôle de la Fédération et de ses organes déconcentrés

La Fédération Française de rugby (FFR) est une association de Loi 1901 fondée le 13 mai 1919, qui a la charge d'organiser et de développer le rugby à XV, X, 7 et 5 en France.

LA VISION GLOBALE

"Au delà du sport, nous bâtissons l'avenir"

Notre Fédération transcende le cadre d'un simple organe sportif. Notre ambition est de devenir une "Fédération à missions" engagée non seulement dans le rugby, mais aussi dans l'éducation et la citoyenneté.

Au delà de l'organisation de compétitions de rugby, nous souhaitons contribuer à façonner la société de demain en utilisant le rugby comme un vecteur de changement positif.

Au coeur de cette mission se trouve la création de liens sociaux et l'intégration de tous, indépendamment de l'âge, du sexe ou du milieu social, à travers la pratique du rugby et l'apprentissage des valeurs de respect, de solidarité et de loyauté.

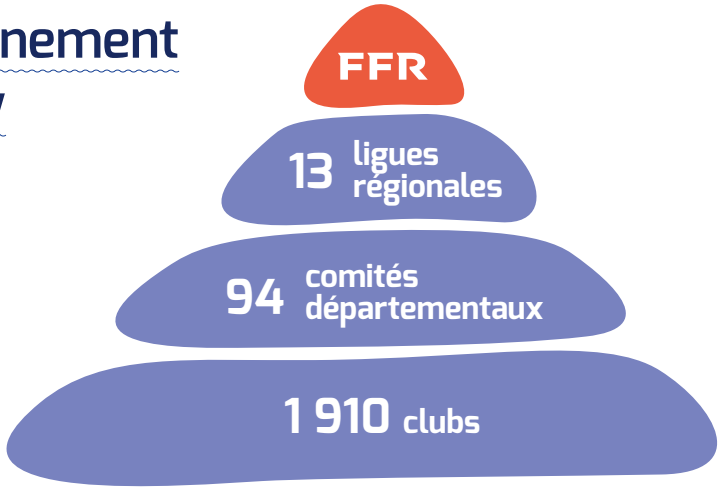
Chiffres clés

8,5
millions de pratiquants dans le monde

250 000
licencié(e)s en France

20
équipes de France

Fonctionnement du rugby fédéral



Site Internet
ffr.fr

Réseaux sociaux
france rugby

Ma mission

Coche ta mission, parmi les 7 missions possibles.

CITOYENNETÉ ☐

Sensibiliser à la dimension citoyenne du rugby dans toutes les catégories.

QPV/MONDE RURAL ☐

Réduire les inégalités d'accès à la pratique du rugby et favoriser l'inclusion sociale.

SCOLAIRE ☐

Développer des passerelles entre le monde scolaire et le club de rugby pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

LOISIR ET BIEN-ÊTRE ☐

Promouvoir la pratique du rugby, comme facteur de bien-être et de santé.

HANDICAP ☐

Rendre accessible le rugby aux personnes en situation de handicap.

RUGBY FÉMININ ☐

Favoriser la pratique du rugby féminin.

ÉCO-RESPONSABILITÉ ☐

Faire prendre conscience de l'éco responsabilité.

Ma structure

Nom de ma structure

Référent Service Civique

Nom et prénom

.....

Fonction

.....

Adresse mail

.....

Numéro de téléphone

.....

Il a généré ton contrat, c'est donc la personne qui a lancé ta mission. Il te soutient dans ta mission, t'oriente lorsque tu en as besoin et tu peux le consulter à tout moment.

Mon responsable

Nom et prénom

.....

Fonction

.....

Adresse mail

.....

Numéro de téléphone

.....

Il encadre ta mission de service civique, accompagne ton tuteur dans ton développement, et peut répondre à tes questions sur le règlement et l'organisation. Il peut être un soutien dans la réflexion de ton projet professionnel.

Mon tuteur

Nom et prénom

.....

Fonction

.....

Adresse mail

.....

Numéro de téléphone

.....

Il t'accompagne dans l'avancement de ton projet assigné et adapte ta mission en fonction des progrès et des suggestions que tu peux apporter. Il te guide dans ta volonté d'engagement, te fournit le cadre et les règles de fonctionnement internes. Sa responsabilité est de t'assister dans la réflexion sur ton projet futur et/ou de te diriger vers les personnes capables de t'apporter leur aide.

Mes tâches

Mission principale

A valider avec mon tuteur

Actions au quotidien



Encadrement d'un groupe en autonomie impossible
Pas de télétravail
Interdiction de conduire un minibus

Valoriser son expérience

Ce que ça m'apporte d'un point de vue personnel

- S'ENRICHIR PERSONNELLEMENT EN TANT QUE CITOYEN
- CONTRIBUER AU BIEN ÊTRE DES AUTRES
- DÉCOUVERTE DE NOUVELLES RÉALITÉS
- ACQUISITION DE COMPÉTENCES
- DÉVELOPPEMENT DE LA CONFIANCE EN SOI
- ELARGISSEMENT DU RÉSEAU SOCIAL
- DÉCOUVERTE DE NOUVELLES CULTURES ET PERSPECTIVES
- EPANOUISSEMENT PERSONNEL
- FORMATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE
- PRISE DE CONSCIENCE SOCIALE

Ce que ça m'apporte d'un point de vue professionnel

- EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
- DÉCOUVERTE DU MONDE ASSOCIATIF
- ELARGISSEMENT DE MON RÉSEAU PROFESSIONNEL
- ACCÈS À DIVERSES FORMATIONS
- DÉVELOPPEMENT DE MES SOFT SKILLS
- GRATIFICATION
- VALORISATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
- EXPÉRIENCE SUPPLÉMENTAIRE SUR MON CV
- DÉVELOPPEMENT DE MES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES
- EXPÉRIENCE PRATIQUE DANS LE DOMAINE DU SPORT VALORISÉ DANS MON CURSUS SCOLAIRE/UNIVERSITAIRE

Transformer mon engagement en compétences

Je m'autoévalue les compétences personnelles que j'ai développées pendant toute la durée de mon engagement du Service Civique. En fin de mission, j'évalue conjointement avec mon tuteur, les progrès sur mes compétences personnelles :

Non acquis ● | En développement ●● | En cours d'acquisition ●●● | Acquis ●●●● | Maîtrisé ●●●●●

	Autoévaluation Début de la mission	Coévaluation Fin de la mission
Capacité d'adaptation		
Capacité d'analyse		
Capacité à collaborer (esprit d'équipe)		
Communication à l'oral (prise de parole)		
Capacité à l'écrit		
Confiance en soi		
Capacité d'écoute active		
Maîtrise de ses émotions (gestion du stress)		
Efficacité professionnelle (rigueur dans l'accomplissement de diverses tâches)		
Capacité d'organisation (méthode et rigueur)		
Niveau d'autonomie		
Sens de l'initiative		
Travail en équipe		
Persévérance		
Polyvalence		
Capacité à faire face à des situations imprévues		

Mon projet d'avenir

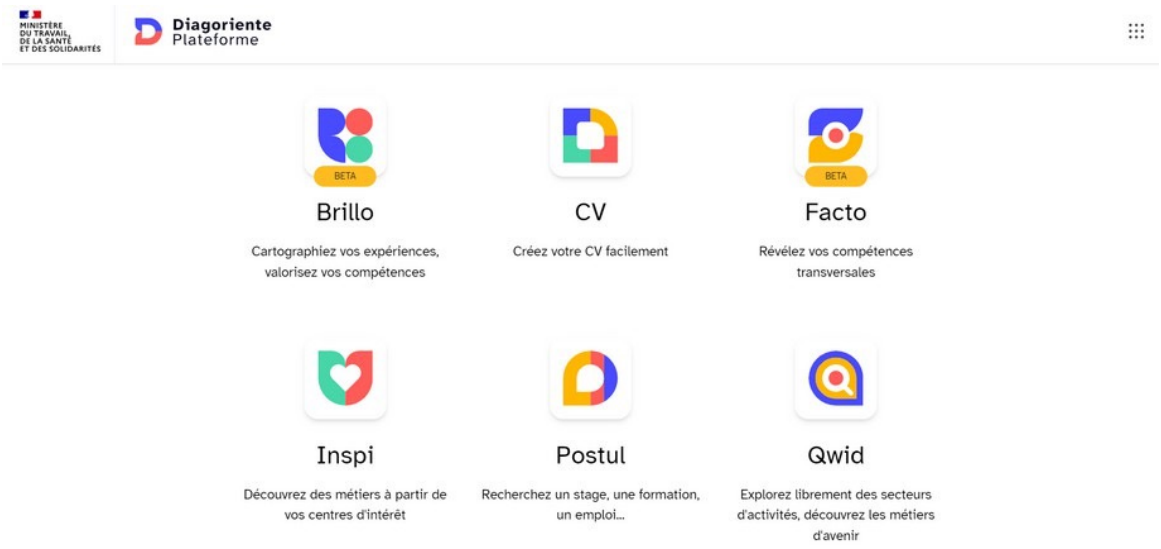
Je termine ma mission, je souhaite postuler pour des missions professionnelles, que dois-je faire pour m'y préparer ?

	Oui	Non
LES BASES DE MON PROJET FUTUR		
Mon tuteur m'a fourni des conseils constructifs ainsi que des suggestions sur mon projet d'avenir.	☐	☐
J'ai rempli mon bilan nominatif avec mon tuteur.	☐	☐
Je me suis renseigné sur les différentes carrière de mon cercle familial (réseautage).	☐	☐
J'ai effectué des recherches sur les conditions d'admission des formations qui peuvent me préparer.	☐	☐
Je me suis rendu sur des salons professionnels.	☐	☐
J'ai listé les entreprises que je souhaite contacter.	☐	☐
J'ai contacté des personnes qui travaillent dans ce domaine.	☐	☐
LA PRÉPARATION		
J'ai mis à jour mon CV.	☐	☐
J'ai personnalisé ma lettre de motivation pour la structure visée.	☐	☐
J'ai fait relire ma lettre de motivation à quelqu'un de confiance (famille, amis).	☐	☐
Je me suis crééun compte professionnel LinkedIn.	☐	☐
AVANT L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE		
Je me suis renseigné sur l'entreprise et son secteur d'activité.	☐	☐
Je me suis renseigné sur les missions de la fiche de poste à laquelle j'ai postulé.	☐	☐
Je me suis entrainé à l'entretien d'embauche en simulant une situation réelle (devant ma famille, des amis).	☐	☐

La plateforme Diagoriente

Diagoriente est une plateforme en ligne qui accompagne toute orientation professionnelle. L'utilisateur y trouve des outils pour prendre conscience que ses expériences mobilisent des compétences qui peuvent servir à approcher le monde professionnel. Au fil de son parcours sur la plateforme, il découvre ses talents et cerne son potentiel. Il peut à tout moment entrer en contact avec un écosystème professionnel proche de chez lui, qu'il s'agisse de centres de formation ou de possibles employeurs.

Outil d'accompagnement au projet d'avenir



Pour arriver sur la page d'accueil

https://diagoriente.beta.gouv.fr

Bilan nominatif

Monsieur/ Madame / Mademoiselle , né(e) le ... / ... / a effectué une mission de Service Civique de ... mois du ... / ... / au ... / ... / au sein de

La mission ou les missions confiée(s) à Monsieur/ Madame/Mademoiselle a/ont été les suivantes :

Dans ce cadre, Monsieur / Madame / Mademoiselle a réalisé les tâches suivantes :

.....

.....

.....

.....

Les principales compétences dont Monsieur/Madame/Mademoiselle a fait preuve dans le cadre de son engagement de Service Civique sont :

Savoir être :

.....

.....

.....

.....

Connaissance :

.....

.....

.....

.....

Compétences spécifiques :
Monsieur/Madame/Mademoiselle a suivi les formations suivantes au cours de sa mission :

> formation civique et citoyenne

> formation au premier secours civiques de niveau 1 (PSC1)

>

>

>

>

Appréciation globale du tuteur / recommandation :

Fait à

le ... / ... /

Signatures du volontaire, du tuteur et du responsable de l'organisme d'accueil

Foire aux questions

Pour aller plus loin...

Combien d'heures par semaine dois-je effectuer en Service Civique ?

La durée de la mission de Service Civique **est au minimum de 24 heures** par semaine. Cette durée est fixée par le code du service national afin que le Service Civique constitue pendant la durée de l'engagement du volontaire son activité principale.

La durée hebdomadaire **ne peut être supérieure à 48 heures**. Pour les volontaires de 16 à 18 ans, la durée hebdomadaire ne doit pas excéder les 35 heures.

Puis-je exercer ma mission pendant le week-end ? La nuit ?

Une mission peut également se réaliser le week-end ou la nuit de manière ponctuelle à condition que cela soit convenu avec vous au préalable quinze jours avant la date. Les temps de missions réalisés à titre ponctuel le week-end ou la nuit sont compensés (récupération en heures ou jours), sans aller en delà de 24 heures par semaine.

Toutefois, les missions effectuées entre 22 heures et 6 heures sont interdites pour les mineurs.

Est-ce que le Service Civique est un emploi ?

Non, **une mission de Service Civique n'est pas assimilable à un emploi salarié**. Le Service Civique ne relève pas du code du travail, il obéit à des dispositions propres définies dans le code du service national. En particulier, vous n'êtes pas dans une relation de subordination avec votre organisme d'accueil mais dans une relation de collaboration.

Quels sont mes devoirs ?

Vous vous engagez à servir l'intérêt général et à cultiver une place spécifique au sein de la structure, différente de celle de bénévoles et salariés.

Vous devez respecter les règles de votre organisme d'accueil. Vous êtes soumis au devoir de confidentialité et de réserve dans l'exercice de vos missions. Vous devez participer activement au projet préalablement défini.

Vous devez prévenir votre structure d'accueil de vos absences et congés, en cas d'absence.

A l'issue d'un Service Civique, puis-je faire une autre forme de volontariat ?

Oui, vous avez la possibilité de vous engager dans d'autres formes de volontariat comme le Service Volontaire Européen (SVE), le volontariat associatif ou le Volontariat International en Entreprise (VIE).

Puis-je faire un autre Service Civique à la fin de ma mission ?

Non, cela n'est pas possible. Vous ne pouvez-vous engager qu'une seule fois afin de permettre au maximum de jeunes de bénéficier du Service Civique.

Tu peux également trouver les réponses à l'ensemble de tes questions sur le site de l'Agence du Service Civique :

www.service-civique.gouv.fr/agence/aide-et-faq

Agence Service Civique : 09 74 48 18 40

FFR : cohesion.sociale@ffr.fr / 01 69 63 67 97

Ligue Régionale : Service Civique

FFR

www.ffr.fr

Réalisation : tongui.com - Photo : pexel.com